

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 1, 31 mai 2024

Herbicides homologués dans les cultures de crucifères en 2024

Ce bulletin d'information présente les matières actives homologuées pour lutter contre les mauvaises herbes dans les cultures de crucifères. Pour les noms commerciaux, il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive. Certains hyperliens de ce bulletin vous dirigeront donc vers les séries dans [SAgE pesticides](#) qui regroupent des formulations équivalentes.

Il est important de rappeler que l'analyse des différents moyens d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique) est à préconiser pour favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et des risques associés à leur utilisation. Par exemple, la technique du faux-semis est une alternative aux herbicides à mettre en pratique lorsqu'applicable. Elle consiste à travailler le sol aussi finement que pour un semis et à laisser les graines de mauvaises herbes germer, dans le but de contrôler les mauvaises herbes émergées, avant l'émergence de la culture, le semis ou la plantation. Pour plus de détails, consulter le [document sur le faux-semis](#) (Leblanc et Cloutier, 2007).

Avant d'utiliser un pesticide, il est important de lire attentivement l'étiquette du produit et de suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin d'information diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime.

Informations se trouvant dans les tableaux

L'information étant présentée sous forme de tableaux, voici un exemple de ce que vous y retrouverez :

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière Active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours							
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B		
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga
3	Acide benzoïque	Chlorthal-diméthyle	DACTHAL W-75	173	144	12 h	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	-	-	-	
		Pendiméthaline	PROWL H₂O	146	87	24 h	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (60)	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (70)	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (70)	-	-	-		

Pour télécharger la version au format Excel, cliquez [ici](#).

1. **Groupe de résistance (HRAC), famille chimique, matière active et nom commercial**
 - Vous pouvez cliquer sur **HRAC** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du Comité d'action sur la résistance aux herbicides pour plus d'information concernant les groupes de résistance. Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.
 - En cliquant sur le **nom commercial** (en bleu), vous accéderez à l'étiquette d'homologation de l'ARLA une fois que vous aurez cliqué sur le numéro d'homologation du produit. Lorsque la liste des produits commerciaux est trop longue pour la présenter dans ce tableau synthèse, l'hyperlien (produits soulignés) vous dirigera vers les séries dans SAgE pesticides qui regroupent les formulations équivalentes.
2. **Indices de risque** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de [l'Indicateur de risque des pesticides du Québec \(IRPeQ\)](#).
3. **Délai de sécurité (DS)** : délai de réentrée au champ pour la sécurité des travailleurs.
4. **Cultures** pour lesquelles les herbicides sont homologués, **période d'application** et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**, cette dernière information étant entre parenthèses.
5. Étant donné le nombre élevé de cultures de crucifères, nous avons choisi de les classer selon les [groupes de cultures](#) de l'ARLA auxquels font référence les étiquettes.
6. **Complément d'information** sur les matières actives. L'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes et/ou des [index phytosanitaires ACTA](#).

Dans le but d'alléger le contenu des tableaux, des abréviations sont utilisées. Consultez la légende sous le tableau afin de connaître la signification de chaque abréviation.

Quelques notions et outils

1. Propriétés systémiques : un rappel de la définition

Signifie que le pesticide est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable de monter vers l'apex de la plante et de descendre vers les racines.

Pour assurer une utilisation efficace et adéquate des herbicides, voici **quelques recommandations** :

- Pour les **traitements appliqués au sol (prélevée)**, il est très important de bien préparer le sol et qu'il soit exempt de grosses mottes de terre ou de résidus de culture. Évitez de traiter si une forte pluie est prévue dans les jours qui suivent (problèmes de lessivage et de pollution).
- Pour les **traitements de contact (postlevée)**, vérifiez le délai avant la pluie. Traitez quand les mauvaises herbes sont en croissance active. Évitez les périodes de stress climatique et hydrique. Si possible, traitez lorsque les mauvaises herbes sont à un stade jeune (cotylédons ou 1 à 2 vraies feuilles).

Pour de plus amples informations concernant **l'Impact des conditions environnementales sur l'efficacité des herbicides** et **l'Effet de la qualité de l'eau de pulvérisation sur l'efficacité des herbicides**, consultez les pages 5 à 9 de la fiche technique [Être bien préparé pour le début de saison](#). Également, certains facteurs influencent la persistance d'un herbicide, notamment les propriétés physico-chimiques de l'herbicide, la dose, le moment et la fréquence d'application, de même que les propriétés du sol. Il est important de vérifier s'il y a des contre-indications pour les cultures subséquentes puisque certaines cultures de rotation peuvent s'avérer sensibles à des herbicides rémanents.

2. Le calcul des indices de risque pour l'environnement (IRE) et la santé (IRS) de l'IRPeQ

Les [IRE et les IRS](#) de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour l'environnement et la santé. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour l'environnement et la santé. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous aider dans votre choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser votre gestion des pesticides dans un contexte de lutte intégrée.

Veillez noter que pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée, lorsque figure sur l'étiquette d'un produit un intervalle de doses homologuées contre un même organisme. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Nous avons indiqué « ND » pour quelques indices qui n'ont pu être calculés. Les IRE et les IRS peuvent varier selon la dose utilisée et la méthode d'application. Pour en savoir davantage sur ces indices de risque, consulter le [guide méthodologique](#) de l'IRPeQ.

3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'aide à la décision qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il y a divergence entre les étiquettes française et anglaise, contactez l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc. (CIEL), Sara-Jane Martin, biologiste (CIEL) et Mélissa Gagnon, agronome (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du sous-réseau Crucifères](#) ou le [secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste, Cindy Ouellet et Sophie Bélisle (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les **mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles** dans les crucifères – 2024

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Complément d'information	
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B				
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres
3	Dinitroanilines	Pendiméthaline	PROWL H ₂ O	146	87	24 h	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (60)	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (70)	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (70)	-	-	-	-	-	Supprime les MH prélevées seulement. Application dirigée entre les rangs (sol minéral). Pluie ou irrigation nécessaire dans les 7 jours suivant l'application. Attention : beaucoup de restrictions pour les cultures de rotation et les mélanges en cuve! *Post-T : traiter 1 à 3 jours après la transplantation. **stade 2-4 F de la culture. Mode d'action : pénétration dans la plante par les organes souterrains entre la germination et la levée; un peu foliaire.	
		Trifluraline	Trifluraline 480 (ex. : TREFLAN EC; RIVAL; BONANZA 480)	359	121	12 h	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. (ND)	-	-	Pré-S inc. (ND)	-	Traiter avant la levée de la culture et/ou des MH, ne supprime pas les MH établies. Pour supprimer les MH sensibles pendant leur germination, incorporer au sol moins de 24 h après le traitement. Herbicide sélectif qui pénètre dans la graine. Ne pas appliquer sur les sols tourbeux et les terres noires/organiques ou sur un sol sableux contenant moins de 1 % de MO.	
9/10	Dérivés de glycine et/ou Acides phosphoniques	Glyphosate et/ou Glufosinate d'ammonium	Sels d'amine (groupe 9)	29	9	12 h	Pré-S/Pré-T de toutes les cultures (ND)								Beaucoup d'information complémentaire sur l'étiquette (VF).	
			Sel de potassium (groupe 9)	38	14											
			Sels d'amine et de potassium (groupe 9)	67	13											
			Glufosinate d'ammonium (groupe 10)	15	68											
14	Triazolinones	Flumioxazine	CHÂTEAU WDG	17	24	12 h	Pré-T (ND)	-	-	-	-	-	-	-	Appliquer entre les rangs, jusqu'à 72 h avant le repiquage, sur sol humide. Ne supprime pas les MH sorties du sol. Ne pas appliquer sur sols dont MO > 5 %, ni sur sols aux textures fines. Attention aux applications sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses : peut causer des dommages à la culture! Pénétration dans la plante par les organes souterrains entre la germination et la levée. Non systémique. Faible mobilité dans le sol.	
			FLUMIOXAZIN 51 WDG	34												
			CHÂTEAU EZ													
			FLUMIOXAZIN EZ													
		Sulfentrazone	AUTHORITY 480	80	74	12 h	Sous-groupe 5-13 : Pré-T (ND) Sous-groupe 4-13B : Pré-S/Pré-L/Pré-T (ND)								Max 1 application par année. Appliquer jusqu'à 72 h avant le repiquage des plants. Ne pas incorporer après l'application. Sélectif. Ne supprime pas les MH déjà sorties du sol. MH confirmée résistante au Québec : amarante tuberculée multirésistante. Ne pas appliquer sur les sols sableux ayant moins de 1 % de MO. Persistant, effet résiduel jusqu'à 24 mois. Maximum d'une application par 2 ans pour tout produit à base de sulfentrazone.	
15	Chloroacétamides	Diméthénamide-P	FRONTIER MAX	110	20	24 h	-	-	Pré-T (60)	-	-	-	-	-	Appliquer comme traitement au sol avant la transplantation du chou et avant l'émergence des MH. Peu ou pas d'action foliaire et peu de diffusion dans la plante. Précipitations nécessaires dans les 7 à 10 jours suivant le traitement.	
		Napropamide	DEVRIOL 2-XT	49	240	12 h	Pré-S/Pré-T inc.(60)	Pré-S/Pré-T inc.(60)	Pré-S/Pré-T inc.(60)	-	-	-	Pré-S inc. (60)	-	Max. 1 application par année. VF pour cultures de rotation. Attention : l'emploi des fortes doses recommandées pourrait causer un arrêt ou un retard de croissance temporaire! Déconseillé pour les sols qui contiennent plus de 10 % de MO. Herbicide sélectif. Ne supprime pas les MH déjà établies.	

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Complément d'information	
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B				
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres
15	Chloroacétamides (suite)	S-métolachlore et R-énantiomère	S-métolachlore 960	270	88	12 h	Post-T* (ND)	Post-T* (ND)	Post-T* (ND)	-	-	-	Pré-S inc. Pré-L** (ND)	-	*Appliquer dans les 2 jours suivant le repiquage et avant la levée des MH. Ne pas incorporer. **Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.	
			S-métolachlore 915 (ex. : Dual II Magnum; Komodo)												Pré-S inc.** (ND)	Daïkon : Pré-S inc.** Pré-L*** (40)
ND	Acides gras	Acide caprique + Acide pélargonique	TOPGUN DE SAFER	ND	ND	12 h	Tous les légumes : VF								Peut causer un résidu blanc (allure de briques ou béton). Herbicide de contact, plus efficace lorsqu'appliqué sur de petites MH (max. 13 cm de hauteur). Non sélectif et non résiduel. Ne pas appliquer si de la pluie est attendue dans les deux heures.	
		Acide caprylique + Acide caprique	BIOLINK CE	ND	121	24 h	Pré-S/Pré-L/Pré-T/Post-L/Post-T (0)		Chou frisé et Chou-cavalier Pré-S/Pré-L/Pré-T/Post-L/Post-T (0)	-	Pré-S/Pré-L/Pré-T/Post-L/Post-T (0)	-	-	Herbicide postlevée, non sélectif, non systémique. Fonctionne mieux sur les MH nouvellement levées et en croissance active qui mesurent moins de 15 cm de hauteur.		
		Acide pélargonique	BELOUKHA	5	64	4 h	-				Pré-S/Pré-L/Post-L (1)				Herbicide de contact non sélectif et à action rapide, n'est pas transporter dans la plante. Le niveau de brûlage et la durée de la suppression sont moindres lorsque les plantes sont inactives, matures ou de types bisannuel/vivace. Il ne brûle que les parties des plantes qui sont bien recouvertes par la bouillie de pulvérisation.	
			BELOUKHA AGRICULTURAL				Postrécolte (NA)									
		Acide acétique	SERENE	1	ND	4 h	Post-L/Post-T (NA)		Rapini, Chou chinois, Chou cavalier, Mizuna : Post-L/Post-T (NA)	-	Post-L/Post-T (NA)	Post-L/Post-T (NA)	Raifort: Post-L/Post-T (NA)	Appliquer lorsque les MH sont en croissance active. Répression des MH vivaces établies. Appliquer le traitement uniquement en jets dirigés et en traitement localisé. Si nécessaire, répéter le traitement. Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles de grande taille établies et pour la réduction des parties aériennes des MH : préparer une solution à raison de 1 L de produit pour 2,25 L d'eau. Pour une suppression supplémentaire des plantules de VERGETTE DU CANADA : utiliser le produit à sa puissance maximale (non dilué). Éviter tout contact du produit avec la culture.		
Savon à l'ammonium d'acide gras	AXXE	5	116	12 h	Cultures de champ : VF								Suppression de contact ou brûlage des MH à feuilles larges et graminées annuelles et vivaces. Non sélectif, à large spectre. N'est pas véhiculé dans les plantes. La bouillie doit couvrir les feuilles des plantes uniformément. Pas de suppression résiduelle. Ne pas traiter les MH lorsqu'elles sont mouillées par la rosée, la pluie ou l'irrigation. Ne pas traiter si de la pluie est attendue dans les 2 h suivant le traitement.			

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges seulement dans les crucifères – 2024

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière Active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET (Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours)								Complément d'information	
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B				
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres
2	Sulfonylurées	Éthametsulfuron-méthyle	MUSTER TOSS-N-GO	6	36	12 h	-				-	-	Post-L (45)	-	Homologué pour la variété de rutabaga Laurentien. Doit être utilisé avec un agent tensio-actif non ionique recommandé ou un adjuvant recommandé. Herbicide sélectif. Utilisé en postémurgence. Absorbé par le feuillage. Peu ou pas d'activité au sol. Risque élevé de développement de la résistance. Pour supprimer la moutarde des champs, traiter du stade plantule jusqu'à 6 F de la MH.	
4	Acides pyridine carboxyliques	Clopyralide	Clopyralide 360 (ex. : LONTREL 360)	40	33	12 h	Post-T (30)				Chou-rave : Post-T (30) Chou chinois : Post-S/Post-T (30) Bok-choï, brocoli chinois : Post-S (30)	Post-L (15/30*)	Post-L (83)	Radis du japon : Post-S (30)	Absorbé par les feuilles, propriétés systémiques complètes. Diffusion et migration du produit vers les zones de croissance. Rapidement dégradé dans le sol, mais pas dans les pailles et céréales traitées. Meilleure efficacité lorsque le sol est humide et qu'il favorise la croissance des MH. Beaucoup d'information complémentaire sur l'étiquette (VF). *15 jours pour la récolte des feuilles et 30 jours pour la récolte des racines.	
14	Triazolinones	Carfentrazone-éthyle	AIM EC	6	1	24 h	Tout le groupe 5 et groupe 4-13 : Post-L/Post-T (1)								Post-L (1)	Traiter à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour protéger la culture; traitement localisé en bandes. Action de contact très rapide. Activité indépendante des conditions de température. Traiter les MH en pleine croissance, jusqu'à 10 cm de hauteur. Une bonne couverture des MH est essentielle pour assurer une bonne suppression. Sans effet résiduel et se trouve rapidement métabolisé dans le sol. Efficacité optimale lorsque les MH sont en pleine croissance. Température chaude et humide = accélération des effets. Conditions sèches = ralentissement des effets. Absorbé rapidement par les feuilles des plantes. Ne pas effectuer le traitement dans les 6 à 8 heures suivant une irrigation, de la pluie ou une forte rosée.
	Diphényléthers	Oxyfluorène	GOAL 2XL	66	121	12 h	Pré-T (60)	Pré-T (60)	Pré-T (60)						Les applications doivent être effectuées après avoir terminé la préparation du sol, mais avant la transplantation. Transplanter en prenant soin de déranger le sol le moins possible.	
			AGROGILL OXYFLUOREN 240EC													
			ARJUN 24 EC													
BASKET 2XL																
22	Bipyridyliums	Diquat (défanants)	Diquat 240 (ex. : DÉFANANT; DESICA)	211	218	24 h	Tous les légumes : Pré-L*/Post-L** (ND)								Herbicide non sélectif. Agit exclusivement par contact et sur toutes les parties vertes des végétaux. Tissus lignifiés non touchés. Propriété de dessiccation. Beaucoup d'information complémentaire sur l'étiquette (VF). *Travailler le sol 2 à 4 semaines avant le semis pour stimuler la croissance des MH. Appliquer après la levée des MH, min. 3 jours avant la levée de la culture. Semer en dérangeant le moins possible le sol. **Pour éliminer les MH entre les rangs après la levée de la culture et des MH, utiliser un équipement de protection et des jets adéquats de manière à protéger la culture de la solution pulvérisée.	

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les graminées (surtout) dans les crucifères – 2024

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière Active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET (Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours)								Complément d'information	
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B				
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres
1	Cyclohexanediones	Cléthodime	Cléthodime 240 (ex. : Centurion; Select; Shadow RTM)	14	4	12 h	-	-	-	-	Chou chinois : Post-L/Post-T (30)	-	Post-L (30)	-	Aussi homologué dans le chou chinois napa (VF). Traiter lorsque les graminées indésirables et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 F (avant le tallage). Appliquer après la levée de la culture et de la MH. Si une 2 ^e application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours avant la seconde application.	
			CLETHODIM 360EC				-	-	-	-		-		-	Propriétés systémiques, principalement absorbé par les feuilles des MH. Migre vers les zones méristématiques des organes aériens et souterrains. Sélectif. Temps requis pour une suppression complète est normalement de 7 à 21 jours après le traitement, selon les conditions de croissance et de la concurrence avec la culture. Moins efficace s'il pleut dans l'heure suivant l'application. MH résistantes confirmées au Québec : folle avoine et sétiaire géante.	
	Aryloxyphénoxypropionates	Fluazifop-P-butyl et Isomères-S	VENTURE L	63	9	12 h	Post-L/Post-T (40)	Post-L/Post-T (40)	Post-L/Post-T (40)	Post-L/Post-T (40)	-	-	-	Post-L (45)	-	Attention aux rotations culturales! Propriétés systémiques. Absorbé surtout par les feuilles (faiblement par les racines). Ne pas travailler le sol pendant 5 jours après l'application. Persistance d'environ 1 mois. Suppression optimale lorsque le traitement est effectué avant le tallage des graminées annuelles et lorsque celles-ci ne subissent pas un stress causé par l'humidité ou la température.
			Quizalofop-p-éthyl	17	4	12 h	-	-	-	-	-	-	-	Post-L (30)	-	Utilisation d'un agent tensio-actif recommandé. Appliquer lorsque les graminées annuelles visibles sont entre les stades 2 et 5 F. Systémique. Transporté par le xylème et le phloème, s'accumule dans les méristèmes. Herbicide de postlevée. Persiste environ 3 semaines dans le sol. MH résistantes : folle avoine, sétiaire géante.
Cyclohexanediones	Séthoxydime	POAST ULTRA	13	1	12 h	Post-L/Post-T (70)	Post-L/Post-T (70)	Post-L/Post-T (70)	Post-L/Post-T (70)	Crucifères asiatiques : Post-L (30)	-	-	Post-L/Post-T (77)	-	Herbicide de contact systémique. MH résistantes au Québec : folle avoine et sétiaire géante. Pas de suppression résiduelle des MH. Absorption par le feuillage. *Max. 1 application par année dans le chou de Bruxelles et les crucifères asiatiques.	

Herbicides homologués dans les cultures de crucifères 2024

Légende des tableaux

MH : Mauvaises herbes

MO : Matière organique

VF : Vérifier l'étiquette

ND : Non disponible

- Non homologué

F : Feuilles

* : Réfère à des commentaires dans la section Complément d'information

 : Produits pouvant être autorisés en lutte biologique, selon la liste des [noms commerciaux des biopesticides \(MELCCFP, 2024\)](#)

Période d'application des produits

Pré-S : Avant le semis

Pré-L : Avant la levée de la culture

Post-L : Après la levée de la culture

Pré-T : Avant la transplantation

Post-T : Après la transplantation

inc. : Incorporer le traitement au sol